

Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD)

Aide aux dépôts des demandes d'aide :	Objet : Indemnisation des entreprises de l'aval ou de service des filières volailles – Influenza aviaire H5N1 2022
V1 du 18/07/2021	Décision INTV-GECRI-2022-41

Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter FranceAgriMer

I. RAPPEL DU DISPOSITIF.....	2
II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE.....	2
A. Constitution de la demande de versement de l'aide.....	2
B. Saisie pas à pas.....	3
a. Page d'accueil.....	3
b. Vérification des informations de l'entreprise.....	4
c. Coordonnées du déclarant.....	4
d. Initialisation de la démarche.....	5
e. Formulaire de demande.....	5
f. Téléchargement des pièces justificatives.....	15
g. Enregistrement et / ou validation de la demande.....	19
h. Accusé de dépôt.....	21
III. Instruction de votre dossier.....	21
IV. Questions fréquemment posées sur l'utilisation de PAD téléservice.....	22
V. Contact.....	25

I. RAPPEL DU DISPOSITIF

Le texte réglementaire faisant foi est la Décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2022-41

II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE

A. Constitution de la demande de versement de l'aide

La demande du bénéficiaire est constituée du formulaire en ligne complété comprenant les données déclaratives, ainsi que les engagements du demandeur, et devra être accompagnée des pièces suivantes (déposées sur le site) :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur.
- Une attestation comptable (établie, pour le compte du demandeur et en utilisant le modèle-type (**annexe 7**), par un centre de gestion agréé, un expert-comptable ou un commissaire aux comptes identifié). Il appartient au demandeur de vérifier la bonne complétude de ce document avant dépôt de la demande dans le téléservice.
- Une attestation sur l'honneur du dirigeant de ne pas procéder sur les exercices 2022 et 2023 à des versements de dividendes ou des remboursements de compte-courant d'associés. Cette clause sera reprise par FranceAgriMer lors du conventionnement. En cas de contrôle, son non-respect par l'entreprise conduira FranceAgriMer à exiger un remboursement anticipé de l'avance (**annexe 1**) ;
- Un diagramme capitalistique reprenant les pourcentages de détention des sociétés liées et/ou partenaires du demandeur (y compris par l'intermédiaire de personnes physiques) et comprenant le numéro SIRET et la raison sociale de chaque société ou engagement à n'avoir aucun lien de ce type (dans le formulaire en ligne) ;
- Les comptes annuels de l'exercice de référence (l'exercice clos sur l'année 2021 dans le cas général, et un exercice clos antérieur à 2021 mais postérieur ou égal à 2018 dans le cas où l'année 2021 n'est pas représentative). Pour l'ensemble des cas, le dossier doit contenir les deux derniers exercices clôturés (exercice clos en 2021 et 2020), certifiés (cachet et signé) par le commissaire aux comptes, l'expert-comptable ou le centre de gestion agréé ;
- l'extrait K-Bis de moins d'un mois avant la date de dépôt de la demande d'aide ou le certificat d'immatriculation précisant la date de création de l'entreprise, uniquement pour les entreprises qui n'ont pas d'exercice clos en 2021 ;
- Un état de l'endettement faisant apparaître les lignes de financement mobilisables (négociées) et mobilisées (utilisées) ainsi que les demandes en cours de traitement auprès des partenaires financiers de l'entreprise au 31 décembre 2021 et au moment du dépôt du dossier (**annexe 4**) ;
- Un prévisionnel d'exploitation et un prévisionnel de trésorerie portant sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023 signés (plus cachet) par l'expert-comptable, le centre de gestion agréé ou le commissaire aux comptes, et par le dirigeant de l'entreprise (**annexes 2 et 2 bis**). Ces prévisionnels devront être étayés par les hypothèses sur lesquelles ils se basent. Le dossier pourra inclure toute pièce justificative jugée pertinente par l'entreprise, permettant de justifier des hypothèses retenues dans la construction des prévisionnels d'exploitation et de trésorerie ;
- L'attestation *de minimis* signée par le demandeur, dans laquelle il liste les aides reçues ou demandées mais non encore perçues par l'entreprise unique au titre du *de minimis* entreprise, pendant l'exercice fiscal en cours et les deux précédents exercices, ainsi que l'ESB calculé au titre du présent dispositif (calculé par le téléservice conformément à l'**annexe 6**) (**annexe 3**) ;
- Le cas échéant, les entreprises ayant reçu ou demandé mais pas encore reçu des aides *de minimis* au titre d'autres règlements *de minimis* (règlement *de minimis* agricole, *de minimis* pêche ou de *de minimis* SIEG) complètent également le complément de l'attestation *de minimis* (**annexe 3bis**) ;

Dans le cas où plusieurs entreprises d'un même groupe déposeraient un dossier, les demandes doivent être faites simultanément et être cohérentes dans leur déclaration *de minimis*.

- Pour les entreprises réalisant plus de 750 000 € de chiffre d'affaires, la cotation Banque de France la plus récente, accompagnée du rapport d'analyse.
- En cas de demande dérogeant aux critères (1.) et (2.) listés à l'article 1.3. le dossier devra nécessairement contenir un tableau de financement présentant l'état comptable des flux de

trésorerie d'emplois mobilisés et de ressources dégagées par l'entreprise pour les deux derniers exercices clos en 2020 et 2021 ainsi qu'au 31/12/2021 en cas de clôture des comptes à une date différente (**annexe 5**).

B. Saisie pas à pas

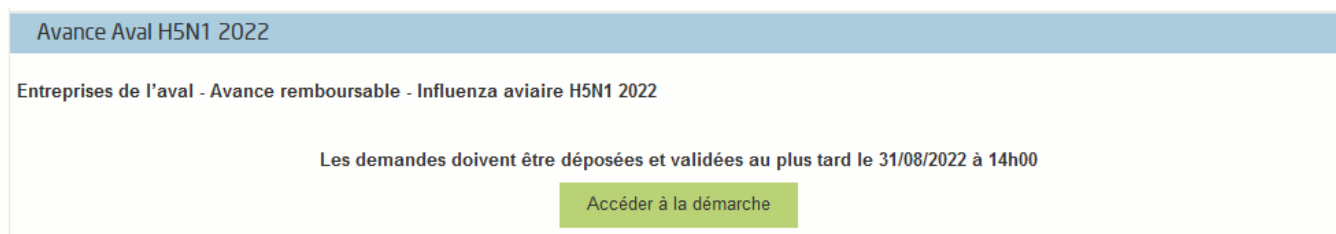
INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

a. Page d'accueil

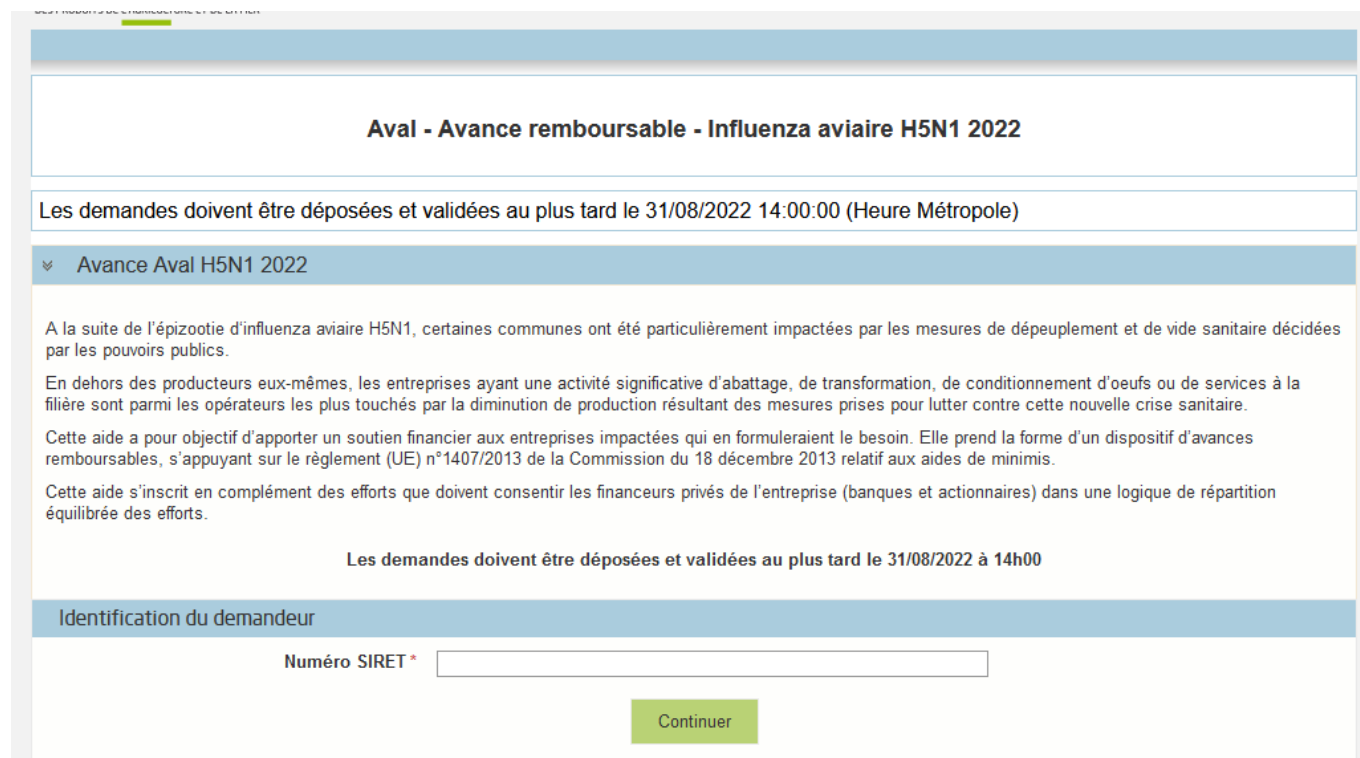
Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

CLIQUEZ ICI : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=IA_AVAL_H5N1_22_AV

Dispositif ouvert jusqu'au vendredi 9/9/2022 à 14h



Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification.
Le SIRET comporte 14 chiffres. Il doit être celui de l'établissement siège de votre exploitation.



Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

Avance Aval H5N1 2022

Identification du demandeur Modifier

Numéro SIRET * 13000636400017

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002
93100 MONTREUIL

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

 Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.

- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

c. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- éventuellement les coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Coordonnées du déclarant

Nom *

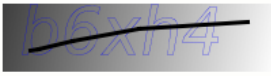
Prénom *

Adresse électronique *

Saisir à nouveau votre adresse électronique *

Téléphone fixe

Téléphone portable

 Changer l'image

Recopier les caractères de l'image *

Cliquez sur CONTINUER

d. Initialisation de la démarche

L'écran suivant apparaît :

▲ Avance Aval H5N8 2021	
▲ Identification du demandeur	Modifier
▼ Initier la démarche	

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique gecrist@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.



Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

Ce courriel doit impérativement être conservé. Il ne constitue pas une preuve de dépôt, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la **validation** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>
Demande d'aide Avance Aval H5N1 2022 - Initialisation Dossier 40501

MERCI DE CONSERVER CE COURRIEL QUI COMPORTE LE LIEN D'ACCES VERS VOTRE DOSSIER QUI EST UNIQUE ET CONFIDENTIEL.

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT - VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE.

Bonjour agri France,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Avance Aval H5N1 2022 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 40501.

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis du formulaire et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/08/2022 à 14h00

Après validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=ad16c7274c2a9804fbcaf4766d510c54>

Adresse de contact : influenza@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

e. Formulaire de demande

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER sur l'écran précédent,

Ou

- sur le lien présent dans le mail et sur « accéder au formulaire », le formulaire apparaît :

- ⤴ Avance Aval H5N1 2022
- ⤴ Identification du demandeur
- ⤵ Dossier n° 40501 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Vous n'avez pas renseigné votre formulaire.

Accéder au formulaire

➤ Identification du demandeur

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

DEMANDE D'AIDE

H5N1 2022 – AVAL – Avance remboursable

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET :	13000636400017	Code APE :	84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités écc
Raison sociale :	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAG		
Forme Juridique :	7389 - Etablissement public national à caractère administratif		
Adresse :	ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAG		
	12 RUE HENRI ROL TANGUY		
Code postal :	93100	Commune :	MONTREUIL
Procédure collective : *	<input type="text" value=""/> ▼		
	Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez « aucune »		

- ❖ Il convient d'indiquer en bas du cadre :
 - si une procédure est en cours : redressement/sauvegarde/liquidation amiable/liquidation judiciaire. Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».



Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.

➤ **Saisie des coordonnées du demandeur**

COORDONNEES DU DEMANDEUR
Nom : *
Prénom : *
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
Adresse électronique : *
Fonction exercée dans l'entreprise : *



L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui dépose et gère la demande.

➤ **Eligibilité du demandeur**

Vous pouvez cocher une seule case :

CRITERES D'ELIGIBILITE
Veuillez cocher la case correspondant à l'activité de votre entreprise *
 Abattage/transformation avicole et/ou conditionnement/transformation d'œufs
 Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)
 J'ai commencé mon activité en 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

*Pour les entreprises dont l'année 2021 n'est pas représentative de l'activité de l'entreprise (influenza aviaire 2020-2021), un exercice clos antérieur à celui de 2021 mais postérieur ou égal à 2018 peut être utilisé pour le calcul du montant de l'aide.

Si vous avez une activité d'abattage/transformation et/ou conditionnement/transformation d'œufs

Veuillez cocher la case correspondant à l'activité de votre entreprise *

- Abattage/transformation avicole et/ou conditionnement/transformation d'œufs
 Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)

J'ai commencé mon activité en 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

Activité avicole : Abattage/Transformation et/ou conditionnement/transformation d'œufs

1/ Calcul du taux d'approvisionnement en volailles issues de la zone réglementée ZR (annexe 1 de la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2022-41)

Approvisionnement en volailles toutes origine et/ou œufs en 2021* (A) : *	<input type="text" value="Vous devez renseigner ce ch"/>	€
Approvisionnement en volailles et/ou d'œufs issus de la ZR en 2021* (B) : *	<input type="text" value="Vous devez renseigner ce ch"/>	€
Taux d'approvisionnement volailles/œufs issus de la ZR [C = B / A (%)] : *	<input type="text"/>	%

2/ Calcul du taux de spécialisation

EBE total en 2021* (D) : *	<input type="text" value="Vous devez renseigner ce ch"/>	€
Dont EBE en 2021*, issu de l'activité volailles/œufs (E) : *	<input type="text" value="Vous devez renseigner ce ch"/>	€
Dont EBE issu de l'activité volailles/œufs en provenance de la ZR (valeur) (F = C * E) : *	<input type="text"/>	€
Taux de spécialisation en activité volailles/œufs en provenance de la ZR (pourcentage) (G = (100* F/D)) : *	<input type="text"/>	%

Dans certains cas particuliers prévus par la décision l'EBE peut être remplacé par le CA.

- ❖ Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, le message suivant peut s'afficher et vous ne pourrez pas valider votre demande.

Compte tenu du taux de spécialisation calculé (G), votre demande est inéligible.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

- ❖ Si vous avez commencé votre activité en 2021, vous devez cocher la case correspondante.

J'ai commencé mon activité en 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

Il est dans ce cas admis que la période historique **soit constituée des 12 mois suivant la date de création indiqué sur le k bis** fourni dans la présente demande.

Si vous avez une activité de services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...):

Activité Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)

1/ Calcul du taux de spécialisation en volailles issues de la zone réglementée ZR (annexe 1 de la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2021-41)

EBE total en 2021* (D') : *

Vous devez renseigner ce ch €

Dont EBE en 2021*, issu de l'activité réalisée auprès d'une clientèle d'élevage/abattage/transformation de volailles domiciliée dans la ZR (F') : *

Vous devez renseigner ce ch €

Taux de spécialisation en activité volailles en provenance de la ZR (pourcentage) (G' = (100* F'/D')) : *

%

Chiffre d'affaires de l'année 2021 réalisé directement en lien avec la filière volaille approvisionnée dans la ZR (H) *

Vous devez renseigner ce ch €

*Pour les entreprises dont l'année 2021 n'est pas représentative de l'activité de l'entreprise (influenza aviaire 2020-2021), un exercice clos antérieur à celui de 2021 mais postérieur ou égal à 2018 peut être utilisé pour le calcul du montant de l'aide.

- ❖ Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, le suivant message peut s'afficher et vous ne pourrez pas valider votre demande.

Compte tenu du taux de spécialisation (G), votre demande est inéligible.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

Annuler

Enregistrer

- ❖ Si vous avez commencé votre activité en 2021, vous devez cocher la case correspondante.

J'ai commencé mon activité en 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

Il est dans ce cas admis que la période historique **soit constituée des 12 mois suivant la date de création indiqué sur le k bis** fourni dans la présente demande.

- **Chiffre d'affaire de l'année 2021 réalisé directement en lien avec la filière volaille approvisionnée dans la ZR**

Chiffre d'affaires de l'année 2021 réalisé directement en lien avec la filière volaille approvisionnée dans la ZR (H) *

Vous devez renseigner ce ch €

Le champ est obligatoire !

Ce chiffre d'affaires est à renseigner dans tous les cas (donnée obligatoire).

- **Saisie des éléments permettant d'évaluer la taille de l'entreprise**

EVALUATION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE A LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE COMPTABLE

Chiffre d'affaires : *

entrer une valeur €

Le champ "Chiffre d'affaires :*" est obligatoire !

Total bilan : *

entrer une valeur €

Le champ "Total bilan :*" est obligatoire !

Effectif : *

entrer une valeur

Le champ "Effectif :*" est obligatoire !

Cochez si vous faites partie d'un groupe

Nom du groupe : *

Vous devez joindre l'organigramme du groupe à votre demande

Le champ "Nom du groupe :*" est obligatoire !

- ❖ Si vous faites partie d'un groupe, vous devez cocher la case correspondante, inscrire le nom du groupe et fournir son organigramme.

➤ Calcul de l'aide

- ❖ Si vous bénéficiez du régime dérogatoire, vous devez cocher la case et inscrire le montant de l'avance demandé, en tenant compte des seuil et plafond éligibles.

MONTANT DE L'AVANCE DEMANDEE ET ESTIMATION DE L'EQUIVALENT SUBVENTION (ESB)

Cochez si vous demandez à bénéficier du régime dérogatoire

MONTANT DE L'AVANCE DEMANDE : *

entrer une valeur €

(ne peut être supérieur au montant d'aide maximum calculé ni inférieur au seuil d'aide)

Estimation de l'ESB :

€

Estimation de l'ESB correspondant d'après l'abaque proposé. Cet ESB est à reporter dans le calcul des minimis de l'année et ne doit pas aboutir au dépassement des plafonds

Le seuil de l'avance éligible est de 3 000,00 €.

Le plafond de l'avance est fixé à 2 000 000,00 € et ne peut pas dépasser le montant d'aide maximum.

Attention, le montant d'aide maximum calculé tient compte des informations saisies dans votre demande mais ne présage pas du montant qui sera octroyé par FranceAgriMer suite à l'instruction de votre demande.

- ❖ Si vous ne demandez pas à bénéficier du régime dérogatoire, vous devez saisir le montant de la dégradation de trésorerie et le montant de l'avance demandé, en tenant compte des seuil et plafond éligibles.

MONTANT DE L'AVANCE DEMANDEE ET ESTIMATION DE L'EQUIVALENT SUBVENTION (ESB)

Cochez si vous demandez à bénéficier du régime dérogatoire

Dégradation de trésorerie : *

entrer une valeur €

Indiquer le montant de la dégradation de trésorerie entre le 1er janvier ou le 31 janvier 2022 et le 31 août ou le 30 septembre 2022 exprimée par le plan de trésorerie

MONTANT D'AVANCE maximum :

€

Ce montant est calculé grâce aux informations déclarées. Il ne préjuge pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué après instruction de votre dossier. En effet, les informations déclarées feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard de l'attestation que vous téléverserez dans l'écran suivant.

MONTANT DE L'AVANCE DEMANDE : *

entrer une valeur €

(ne peut être supérieur au montant d'aide maximum calculé ni inférieur au seuil d'aide)

Estimation de l'ESB :

€

Estimation de l'ESB correspondant d'après l'abaque proposé. Cet ESB est à reporter dans le calcul des minimis de l'année et ne doit pas aboutir au dépassement des plafonds

Le seuil de l'avance éligible est de 3 000,00 €.

Le plafond de l'avance est fixé à 2 000 000,00 € et ne peut pas dépasser le montant d'aide maximum.

Attention, le montant d'aide maximum calculé tient compte des informations saisies dans votre demande mais ne présage pas du montant qui sera octroyé par FranceAgriMer suite à l'instruction de votre demande.

- ❖ Pour les entreprises ayant un CA supérieur à 750 000 €, vous devez préciser également la cotation Banque de France :

EVALUATION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE A LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE COMPTABLE

Chiffre d'affaires : *

€

Total bilan : *

€

Effectif : *

Cotation Banque de France : *

Sélectionner la cotation Banque de France via le menu déroulant

En cas de cotation >6, la demande est inéligible

Cotation Banque de France : *

Compte tenu de la cotation Banque de France, votre demande est inéligible.

➤ Motivation de la demande

MOTIVATION DE LA DEMANDE

Usage qui sera fait de l'avance demandée : *

2000 caractères maximum

➤ Coordonnées bancaires

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit **correspondre** au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

COORDONNÉES BANCAIRES

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN *

EX. : FR3330002005500000157841Z25

Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB

BIC *

Indiquez le BIC figurant sur le RIB

Titulaire du compte figurant sur le RIB *

Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

➤ Engagement du demandeur

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur
Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer vos engagements.

Le déclarant :

- Demande** le bénéfice de l'aide Avance Aval H5N8 2021. (pour le compte du demandeur le cas échéant).*
- Atteste sur l'honneur** :*
 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
 - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
 - avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI 2022-41 et notamment des points relatifs aux irrégularités et sanctions,
 - que l'entreprise veille à la conformité sanitaire, environnementale et sociale des installations,
 - ne pas déposer de demande de versement dès lors qu'une procédure collective est en cours au sein de l'entreprise ou si impossibilité de respecter les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité à la demande des créanciers,
 - que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2021, à l'exception des étalements et moratoires validés par l'administration fiscale ou sous m'égide d'un tribunal de commerce,
 - être informé que le plafond des aides de minimis est limité à 200 000 euros par entreprise unique au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement,
 - que l'entreprise n'a pas bénéficié ou demandé une indemnisation portant sur le même objet, mise en place par des collectivités territoriales, un autre ministère ou ses services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité des pertes, à l'exception des aides mises en place de manière transversales au titre de la COVID19.
- M'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à** :*
 - fournir à l'administration les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
 - accepter de FranceAgriMer ou de tout autre contrôleur compétent, tout contrôle d'ordre technique, comptable ou financier, sur pièces ou sur place, portant sur le respect des conditions d'octroi de l'aide,
 - rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place,
 - rembourser l'avance dans les conditions décrites dans la décision FranceAgriMer INTV-GECRI 2022-41,
 - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
 - accepter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.
- Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant)***
 - FranceAgriMer ou la DRAAF à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, comptables et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
 - FranceAgriMer ou la DRAAF à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.
- Suis informé et informerai le demandeur le cas échéant ***
 - que le plafond des aides de minimis est limité à 200 000 euros par entreprise unique au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, dit « règlement de minimis entreprise » modifié par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020),
 - que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu,
 - que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision,
 - qu'un stabilisateur budgétaire pourra être mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée à ce dispositif,
 - que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes,
 - que l'administration pourra transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet du dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de la demande.

MENTIONS LÉGALES

L'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), situé 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93100), traite des données personnelles, afin d'exécuter ses missions d'intérêt public relatives.

En l'absence de fourniture des données personnelles nécessaires, FranceAgriMer ne pourra pas verser l'aide correspondante, compte tenu des obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis.

Afin de vérifier l'absence de double financement, FranceAgriMer et les autres organismes payeurs d'aides sont susceptibles d'échanger toutes les données dont ils disposent relatives aux demandes d'aides qui leur sont adressées.

FranceAgriMer est susceptible de vérifier toutes les données, qui lui sont transmises lors du dépôt d'une demande d'aide, auprès de sources accessibles au public (base INSEE) et auprès de sources qui ne sont pas accessibles au public (le ministère chargé de l'agriculture, douanes, MSA etc). FranceAgriMer est susceptible de corriger les données erronées et de les utiliser dans le cadre de la gestion des aides.

Les données personnelles traitées par FranceAgriMer sont également susceptibles d'être traitées par les autorités françaises et de l'Union européenne, dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion, de contrôle, d'audit, de suivi et d'évaluation, prévues par le droit de l'Union européenne.

Par ailleurs, les données relatives aux bénéficiaires d'une aide d'État ou de l'Union européenne peuvent faire l'objet d'une publication, en application de dispositions particulières du droit de l'Union européenne. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, compte tenu des durées minimales de conservation fixées par le droit français et le droit de l'Union européenne.

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et demander leur rectification. Elle dispose également d'un droit d'opposition (pour des raisons tenant à sa situation particulière) et d'un droit à la limitation du traitement de ses données (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur ces droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données la concernant, la personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de FranceAgriMer :

- par courriel, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante : dpo@franceagrimer.fr
- ou par courrier postal, signé, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante :

FranceAgriMer
À l'attention du délégué à la protection des données
12 rue Henri Rol-Tanguy
93100 MONTREUIL

Si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

Les autres demandes d'information ou réclamations sur ce dispositif doivent être adressées à FranceAgriMer par voie électronique : influenza@franceagrimer.fr.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie des éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

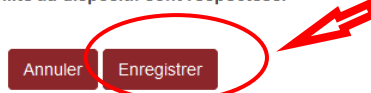
Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie des éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.



Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE.

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparaît :

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparaît :

 Le formulaire a bien été enregistré 

Vous pouvez compléter la saisie en cliquant sur accéder au formulaire ou sur le lien reçu par mail lors de l'initialisation de votre dossier.

⤴ Identification du demandeur

⤵ Dossier n° 40511 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Accéder au formulaire

f. Téléchargement des pièces justificatives.

A ce stade vous pouvez (*en bas de page*) :

- enregistrer votre demande incomplète (sans les pièces à joindre ci-dessous) = [option 1]
- télécharger les pièces et poursuivre = [option 2]

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous (votre dossier ne sera pas pris en compte tant que vous ne validerez pas).

Enregistrer sans valider

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier


Annuler mon dossier

La 2^{ème} partie permet le dépôt des pièces demandées.



L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.

Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) *0 pièce(s) jointe(s) 

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant.

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe


Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Attestation comptable (annexe 7) *0 pièce(s) jointe(s) 

Attestation comptable (établie par un centre de gestion agréé, un expert-comptable ou un commissaire aux comptes identifié, pour le compte du demandeur en utilisant le modèle-type en annexe de la décision FranceAgriMer

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Annexe 1 -Attestation dividendes ou remboursement compte-courant d'associés *0 pièce(s) jointe(s) 

Attestation sur l'honneur (modèle fourni) à ne procéder à aucun remboursement de compte-courant, ni à verser de dividendes.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe


Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Si vous appartenez à un groupe :**Organigramme du groupe et liens capitalistiques ***0 pièce(s) jointe(s) 

Organigramme du groupe précisant les noms, n° SIREN et activités principales des entreprises du groupe, ainsi que les liens capitalistiques précisant les pourcentages de détention du capital

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)


Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Le Compte annuel de l'exercice 2021 (ou autre exercice postérieur ou égal à 2018) et des deux derniers exercices clôturés, certifiés par le commissaire aux comptes, l'expert-comptable ou le centre de gestion agréé.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp


Un prévisionnel d'exploitation et prévisionnel de trésorerie portant sur la période du 1er janvier 2022 au 31 mars 2023 signés par le centre de gestion agréé, l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes et par le dirigeant de l'entreprise (modèle fourni). Veuillez déposer un fichier au format Excel et le scan du tableau signé pour le prévisionnel d'exploitation et un fichier Excel et le scan du tableau signé pour le prévisionnel de trésorerie.

Autre document explicatif à l'initiative de l'entreprise (facultatif)

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe


Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, xls, xlsx

Attestation(s) de Minimis

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

 Ajouter une pièce jointe


Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, xls, xlsx

Etat d'endettement selon le modèle de l'annexe 4 à déposer au format Excel et pdf signé

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.


Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
------------------------	-------------	-----------

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section


 Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, xls, xlsx


Si le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 € (celui indiqué au niveau de l'évaluation de la taille de l'entreprise)


Cotation Banque de France *			0 pièce(s) jointe(s) 
Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 €, la cotation de la banque de France la plus récente accompagnée du rapport d'analyse			
Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.			
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section			
+ Ajouter une pièce jointe			
<i>Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp</i>			

Si vous avez commencé votre activité en 2021:

K Bis *			0 pièce(s) jointe(s) 
Pour les entreprises ayant démarré leur activité en 2021			
Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.			
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section			
+ Ajouter une pièce jointe			
<i>Format(s) accepté(s) : xls, xlsx, pdf, jpg, jpeg, png, bmp</i>			

Si vous demandez à bénéficier du régime dérogatoire :

Annexe 5 - Tableau de financement si demande du régime dérogatoire *			0 pièce(s) jointe(s) 
Tableau de financement à joindre si demande du régime dérogatoire au format Excel et pdf signé.			
Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.			
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section			
+ Ajouter une pièce jointe			
<i>Format(s) accepté(s) : xls, xlsx, pdf, jpg, jpeg, png, bmp</i>			

Autres documents 0 pièce(s) jointe(s) 

Déclarer sans objet

Tout autre document jugés utiles de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, doc, xls, docx, xlsx

g. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous (votre dossier ne sera pas pris en compte tant que vous ne validerez pas).

[Enregistrer sans valider](#)

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

[Valider le dépôt du dossier](#)
[Annuler mon dossier](#)

OPTION 1 : enregistrer sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point d.)

Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :

Aval - Avance remboursable - Influenza aviaire H5N1 2022

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/08/2022 14:00:00 (Heure Métropole)

^ Avance Aval H5N1 2022

∨ Dossier n°40511

Votre dossier n° 40511 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/08/2022 à 14h00

Votre dossier a bien été enregistré.

Retourner à la page de dépôt

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

- SI vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 09/09/2022 à 14 h.

OPTION 2 : annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.**

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

Sélectionner un motif

∨ Annuler mon dossier

Vous vous apprêtez à annuler votre dossier !

Attention: Si vous annulez votre dossier celui-ci sera clôturé définitivement et ne pourra plus être traité. Aucun retour en arrière ne sera possible.

Etes-vous sûr de vouloir annuler votre dossier ?

Motif absence de document justificatif

Non

Oui

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- **Vous pouvez valider définitivement votre demande.**

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé
Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

Cliquez sur **VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER**

h. Accusé de dépôt

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide.

Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 40511 dans le cadre du dispositif Avance Aval H5N1 2022 le 20/07/2022 10:38:48 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgriMer.
Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.



Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

mer. 20/07/2022 10:39

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide Avance Aval H5N1 2022 – Dépôt Dossier 40511

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 20/07/2022 à 10:38:48 concernant l'aide Avance Aval H5N1 2022.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=f2c8ea393a171343a2fec0bea4c4d7e6>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

III. Instruction de votre dossier

Le dossier est instruit par la DRAAF de la région administrative où le siège de l'entreprise est domicilié, en lien avec les services de l'État impliqués dans les cellules de veille régionales (Banque de France, DRFIP

et/ou DDFIP, pôle 3E de la DREETS) pilotées par le Commissaire au Redressement Productif (CRP) avec l'appui du référent régional pour les industries agroalimentaires, et qui auront par conséquent accès en tant que de besoin aux éléments du dossier.

Seules les demandes déposées conformément au point 2 de la présente décision seront prises en compte. Le dossier complet est instruit sur la base de la présente décision et de la réglementation applicable.

A l'issue de cette instruction, la DRAAF détermine le montant de l'avance remboursable qu'elle propose à FranceAgriMer, conformément aux règles définies dans la présente décision. Elle tiendra compte notamment de la soutenabilité du remboursement de l'avance par l'entreprise au regard des éléments du dossier et des efforts consentis ou annoncés par les autres financeurs.

FranceAgriMer réalise un contrôle administratif de deuxième niveau des demandes transmises par les DRAAF sur la base d'un tableau de synthèse visé par les DRAAF ou leur représentant, et des éléments saisis dans les outils.

FranceAgriMer se réserve le droit de demander toutes les pièces complémentaires qu'il juge utile au contrôle.

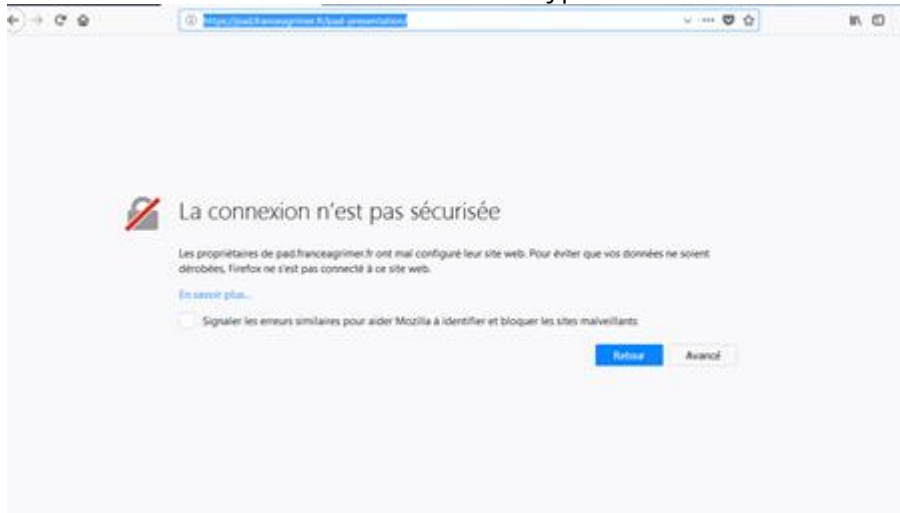
FranceAgriMer est susceptible d'effectuer le contrôle de certains critères directement auprès d'autres administrations ou organismes privés.

En cas de non-respect des critères prévus par la présente décision, la demande est rejetée.

IV. Questions fréquemment posées sur l'utilisation de PAD téléservice

1- J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.

- Vérifiez l'adresse utilisée
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- ➔ Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- ➔ Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.
Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site [insee.fr](https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/) à l'adresse suivante : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/>

Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance.

Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.

Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet www.insee.fr, dans la rubrique "Obtenir un avis de situation au répertoire SIRENE.

3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifiez que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE ou sur le site de **SOCIETE.COM**

<http://avis-situation-sirene.insee.fr/>

<http://www.societe.com/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

4- Je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site SOCIETE.COM pour chercher votre SIRET

<http://www.societe.com/>

5- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou _
- la présence de chiffres dans l'adresse
- l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayez de changer de navigateur.

Bonjour France Gecri,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Avance IA H5N8 2021 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 37629.

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis.

Après validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de réception. Vous pourrez toujours consulter votre demande.

Avant validation, vous pouvez, à tout moment, enregistrer votre demande ou l'annuler.

Vous pouvez modifier une demande enregistrée et enregistrer ces modifications, cela autant de fois que nécessaire.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 30/06/2021 à 12h00m00

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=d2841b549d022b7ae47c82aa5ac9713f>

Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

Sinon, cf. point précédent.

8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.

10- Je n'arrive pas à valider ma demande

- Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées (pièces téléchargées ou case cochée).

Cf détail des pièces au point 2.3 e)

D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

- ➔ Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.
- Vérifiez que vous avez bien coché la case des CGU :

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

11- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une **seule demande validée est prise en compte**. Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer (gecri@franceagrimer.fr) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à **la date indiquée dans la décision**.

Cf. Q7 8, 9, 10

14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

gecri@franceagrimer.fr

15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite.

Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

V. Contact

FranceAgriMer : influenza@franceagrimer.fr